

Grâce à ce portail, vous pouvez :

- Inscrire vos enfants à la restauration scolaire (obligatoire)
 - Consulter vos factures en ligne
 - Communiquer avec le service Éducation-Restauration
 - Accéder aux informations utiles :
 - Menus
 - Tarifs
 - Actualités diverses
 - Comptes-rendus des activités périscolaires
- Accès direct depuis la page d'accueil du site officiel : <https://portailfamille.mairie-vitre.fr/guard/login>

PORTAIL FAMILLE

Un service en ligne pour simplifier vos démarches !

La **Mairie de Vitré** met à votre disposition le **Portail Famille**, un espace en ligne dédié aux familles ayant des enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville.



VITRÉ
Porte de Bretagne



ACCÈS AU PORTAIL FAMILLE – PÉRISCOLAIRE & RESTAURATION

Aller sur le **Portail Famille** et accéder à l'espace **Périscolaire & Restauration**



VOUS N'AVEZ PAS DE COMPTE ? → INSCRIVEZ-VOUS

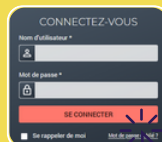
Suivez les étapes de création de compte :

- Renseignez les informations demandées, puis cliquez sur « **Enregistrer** ».
- Munissez-vous de votre **numéro de dossier** (fourni par le service Éducation).
- Indiquez votre **nom de famille** et renseignez votre **adresse e-mail**.
- Cliquez ensuite sur « **Enregistrer** ».
- Lisez et acceptez les conditions générales, puis cliquez sur « **Valider mon inscription** ».
- Un e-mail d'activation vous sera envoyé : **cliquez sur le lien dans les 24 heures pour valider votre inscription**.



VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE ? → CONNECTEZ-VOUS.

Rendez-vous sur la page de connexion du Portail Famille, et entrez votre **nom d'utilisateur** et votre **mot de passe**.



NAVIGUEZ FACILEMENT DANS VOTRE ESPACE FAMILLE :

MON DOSSIER

- Consulter vos informations personnelles
- Modifier vos coordonnées téléphoniques
- Choisir de recevoir vos factures par mail
- Accéder aux documents du service (factures, notices, etc.)

SIMULATION

- Saisir votre quotient familial
- Connaître les tarifs appliqués
- Identifier l'école de secteur correspondant à votre adresse

MESSAGERIE / NOUS CONTACTER

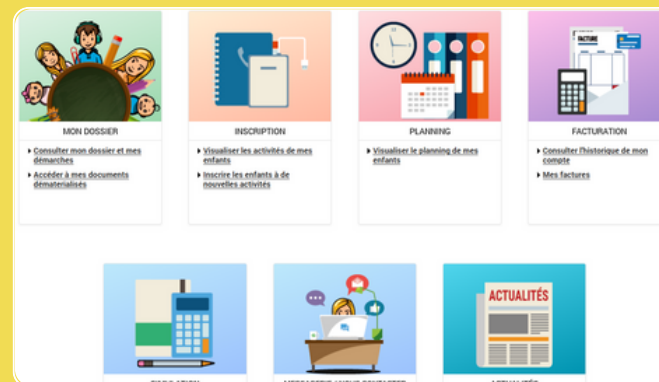
- Envoyer un message au service Éducation-Restauration
- Lire les réponses et les informations reçues

INSCRIPTION

- Inscrire votre enfant à la restauration scolaire et aux activités périscolaires

ACTUALITÉS

- Suivre les informations importantes publiées par les services municipaux





Vous pouvez désormais inscrire vos enfants aux activités périscolaires.

DEMANDE D'INSCRIPTION

1 Pour effectuer une nouvelle inscription, choisissez le type d'activité puis la personne.

Activité* :

Activités périscolaires ▼

Personne* :

Angeline ▼

INSCRIRE

▼ ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

1 inscription/demande

1 Seules les activités en cours ou futures, correspondant à la tranche d'âge de votre enfant, sont affichées dans le formulaire d'inscription.

SAISIE D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION

Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (*).

▼ Restauration scolaire

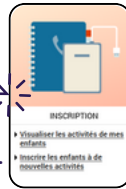
> Angeline

Inscription à partir du 01/09/2023

✓ Validée

Planning

Déroulez sur la flèche des **ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES** puis sur **RESTAURATION SCOLAIRE** et cliquez sur **PLANNING**.



The screenshot shows the 'Portail Famille' website interface. At the top, there is a navigation bar with links like 'Accueil', 'Dossier', 'Inscriptions', 'Planning', 'Facturation', 'Simulations', 'Messagerie', and 'Actualités'. Below this, there is a section for 'Activités périscolaires' with a dropdown menu. The main content area displays 'Charles : Septembre 2023' and a calendar grid. The 'Modifier' button is highlighted in the top right corner of the calendar section.

Cliquez sur **MODIFIER** pour sélectionner les jours où votre enfant déjeunera, puis validez.
Pensez à bien inscrire chaque enfant et à enregistrer vos informations.

Pour modifier votre saisie, retournez dans **INSCRIPTION / VISUALISER LES ACTIVITÉS**, puis cliquez sur **PLANNING, MODIFIER**, ajustez les jours, validez, puis cliquez sur **TERMINER LES MODIFICATIONS**.

L'option **MODIFICATION AVANCÉE** permet un pointage selon une périodicité étendue (année complète, garde alternée, etc.).

gestion > [Fonctionnalité](#) > [Ajouter un nouveau](#)

Saisir RAPIDEMENT DES JOURNÉES

Attention, l'ajout de observation périodique ne supprime pas les observations qui pourraient déjà exister

SAISIE D'UNE SEMAINE TYPE

Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (*)

Activité*
 Sélectionner activité >

Personnes concernées*
☐ Lot ☐ Angélique ☐ Fabienne ☐ Charles

Du*
 01 - septembre - 2023 > ☐
 Information possible du 08/07/2023

Jus'
 04 - août - 2024 > ☐
 au 01/08/2024

Périodicité*
 Toutes les semaines >
 Toutes les semaines
 Semaines impaires
 Semaines paires
 Tous jours
 Tous samedis
☒ Tous samedis et dimanches

☒ Indiquer l'observation systématique



- **Réservation obligatoire des repas 3 jours avant** via le Portail Famille
- Sans réservation, le repas sera facturé avec **2€ de pénalité dès le 3^e oubli.**
- **Annulation d'un repas, 3 jours avant sur le portail, sinon il sera facturé.**
Une majoration de **2€ s'appliquera à partir de 3 absences non justifiées.**
- **En cas de maladie**, prévenez le coordonnateur et le directeur avant le repas prévu, ou envoyez un justificatif médical sous 8 jours à :
education@mairie-vitre.fr



Les coordonnateurs de chaque école sont également disponibles pour répondre à vos questions.

<http://portailfamille.mairie-vitre.fr>

